

# Consigne d'utilisation de la miellerie

Travailler en miellerie en dehors de la présence des abeilles permet d'effectuer les activités d'extraction dans de bonnes conditions de travail mais aussi d'hygiène. C'est pourquoi nous demandons que les hausses entreposées avant extraction comportent le moins d'abeilles possible (afin d'éviter : pillage, piqûres, abeilles mortes, etc.).

## Entreposage des hausses

Une pièce est dédiée à l'entreposage et la ventilation des hausses. Celles-ci doivent être repérées avec le nom de leur propriétaire afin d'être facilement identifiable.

Le réglage du chauffage dans cette pièce doit être fait avec prudence.

Le bac à eau du déshumidificateur doit être vérifié et vidé si besoin.

## Miellerie

L'extraction du miel doit être réalisée dans les conditions d'hygiène les plus stricts. Le matériel utilisé (extracteur, seaux, filtres, etc.) doit être propre et sec.

Le port de la charlotte est obligatoire (boîte de charlottes mis à disposition par le syndicat).

L'utilisation de l'extracteur « TETRA PLUS THOMAS » n'est autorisée qu'à partir de 6 hausses.

Si l'extracteur est démonté, la bille qui se trouve au fond du trou où se loge l'axe doit être préalablement lubrifiée avec un peu de miel liquide.

Les seaux blancs sont à utiliser exclusivement pour le miel.

Les patins en caoutchouc doivent être positionnés sous les pieds de l'extracteur.

Veillez à équilibrer la répartition des cadres en tenant compte du poids.

Pour éviter qu'un cadre ne casse dans la centrifugeuse, augmenter la vitesse de rotation très progressivement alternativement dans un sens puis dans l'autre.

Le sol de la miellerie devra être lavé à grandes eaux chaudes après chaque extraction. Seau pour le nettoyage et raclette se trouvent dans l'atelier.